

Par monts et par vaux

Autor(en): **Moser, Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera**

Band (Jahr): - **(2016)**

Heft 123: **Mobilität - mit Parkinson im öffentlichen Verkehr = Mobilité - Parkinson et transports publics = Mobilità - Parkinson e trasporti pubblici**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-815276>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Pour certaines personnes, prendre les transports en commun est éprouvant, notamment en cas de correspondances dans des délais très courts. Photo : Fotolia

Par monts et par vaux

Quand on demande aux parkinsoniens ce que signifie être mobile, on obtient les réponses suivantes : voyager sans assistance, dans des bus et des trains sans marchepieds élevés, sur des trottoirs sans obstacles. C'est précisément ce pour quoi s'engage Inclusion Handicap.

L'accessibilité des transports en commun est le maître mot. Conformément à la loi sur l'égalité des handicapés (LHand), les transports publics (TP) suisses doivent devenir accessibles d'ici 2023. Inclusion Handicap, l'association faitière des organisations de personnes handicapées dont Parkinson Suisse est également membre, prend fait et cause pour l'application sys-

D'ici 2023, les transports publics suisses doivent devenir accessibles.

tématique de ces directives. D'une part, elle mène une action politique et d'autre part, elle fournit un soutien technique aux entreprises de transports ainsi qu'aux autorités cantonales et communales.

Quand les personnes à mobilité réduite souhaitent prendre les TP de manière autonome, ils se heurtent à des obstacles : les marches du tram sont trop hautes, l'ar-



Marc Moser, responsable de la communication d'Inclusion Handicap. Photo : màd

rêt de bus n'est accessible qu'en montant des escaliers, il n'y a pas de place pour un fauteuil roulant dans le bus ou le distributeur de billets est difficile d'accès – ce ne sont que quelques exemples. Inclusion Handicap s'engage pour que ces barrières soient supprimées d'ici 2023 comme le prescrit la loi. Elles sont différentes selon le type de handicap : pour se déplacer, les aveugles sont dépendants de lignes de gui-

dage tandis que les personnes sourdes ou malentendantes ont besoin d'une communication visuelle de qualité sur les changements d'horaires à court terme. Les parkinsoniens, quant à eux, doivent éviter les risques de trébuchement et les marchepieds trop élevés pour monter dans le bus ou le train sont problématiques.

La LHand et les dispositions d'exécution et ordonnances correspondantes prévoient de façon détaillée quelles exigences doivent être respectées, par exemple grâce aux normes régissant la « construction sans obstacles ». Les plateformes d'accès doivent comporter suffisamment de barres d'appui. Les rampes vers les quais ne doivent pas dépasser une certaine déclivité pour permettre aux personnes en fauteuil roulant ou se déplaçant avec un déambulateur de les utiliser. L'écart entre le quai et la porte ne doit pas dépasser une dimension maximale définie. En cas d'évacuation, des zones à l'épreuve du feu doivent être prévues pour les personnes à mobilité réduite. Les spécifications sont beaucoup plus nombreuses.

Pour qu'elles puissent être respectées conformément à la LHand, Inclusion Handicap conseille les entreprises de transport, mais aussi les cantons et les communes.

Voici quelques exemples de cette activité de consultation :

- De fin novembre à début décembre 2015, Inclusion Handicap a accompagné plusieurs procédures d'approbation des plans. L'extension du quai à la gare de Zurich Leimbach et la transformation de la gare de Walterswil-Striegel (SO) observent les dispositions de la LHand. Dans deux cas en revanche, des réclamations ont été exprimées : dans les gares de Lonay-Préverenges (VD) et de Denges-Echandens, l'embarquement/débarquement à même niveau n'est pas assuré, malgré l'aménagement des infrastructures qui a eu lieu. Inclusion Handicap a demandé à ce que la hauteur du quai soit augmentée pour permettre l'accès autonome des personnes à mobilité réduite.
- L'association accompagne l'acquisition de matériel roulant du BLS (région de Berne et Lucerne) et de la Compagnie de chemin de fer du Sud-Est Suisse (SOB). D'ici la fin de l'année 2019, la SOB va mettre en service onze nouveaux trains. Le BLS en prévoit près de soixante, par étapes, d'ici 2027. Pour garantir que les nouveaux moyens de

transport répondent aux exigences du droit de l'égalité pour les personnes handicapées, Inclusion Handicap, interlocuteur des deux entreprises, coordonne les commissions spécialisées des personnes sourdes et malentendantes, en fauteuil roulant et déficientes visuelles. Les représentants des commissions sont systématiquement intégrés aux projets. Les exigences imposées sont par exemple la hauteur des tables aux emplacements pour fauteuils roulants ou l'intensité lumineuse minimum de l'éclairage.

- Inclusion Handicap a été invitée à pointer les éléments non conformes à la LHand lors du renouvellement de l'intérieur du MS Linth, un bateau circulant sur le lac de Zurich. Une solution a pu être trouvée lors de la construction de toilettes accessibles.

Parallèlement à son activité de consultation technique, Inclusion Handicap représente les intérêts des personnes en situation de handicap sur le plan politique. En effet, la mise en place en temps opportun des TP accessibles d'ici 2023 est fortement compromise. Une évaluation de la LHand demandée par la Confédération publiée en décembre 2015 est parvenue à la même conclusion. Par ailleurs, les ordonnances concernant les transports publics ont été adaptées aux directives européennes au mois d'avril dernier. Parfois, elles ne vont pas assez loin. *Marc Moser*



Une bonne planification permet aux parkinsoniens de ne pas renoncer aux voyages. Illustration : la ligne de la Jungfrau et l'Eiger. Photo : Fotolia

CONSEILS POUR VOYAGER



Évitez le stress

Prévoyez des pauses pendant le voyage. N'oubliez pas de boire. Si vous avez besoin d'assistance, avisez le personnel des guichets.



Prenez le temps

Prévoyez suffisamment de temps, notamment pour descendre du train. Voyagez pendant vos phases « on », quand vos médicaments sont les plus efficaces.



Informez-vous

Avant le départ, renseignez-vous sur les moyens de transport utilisés et leurs horaires. Préférez les bus, les trams et les trains accessibles. Si vous prenez l'avion, contactez au préalable la compagnie aérienne.



Médicaments

Emportez plus de médicaments que nécessaire dans votre bagage en cabine, pour pallier à tout retard. Si votre destination se trouve à l'étranger, cherchez le nom de vos médicaments dans le pays visité. Un carnet d'urgence et un pilulier semainier sont également utiles (boutique, www.parkinson.ch).



Aide à l'embarquement

Annonce préalable pour les personnes en fauteuil roulant : Call Center Handicap des CFF, 0800 007 102. www.tableaux-horaires.ch/fr/chaire-roulante.html